



Étranger et démission pour un autre emploi

Par **shadow**, le **16/12/2009** à **00:25**

Bonjour, Bonjour, Je suis étudiante, marocaine, et j'habite en France. J'ai un titre de séjour étudiant et je viens d'être diplômée. Ma question concerne la procédure du changement de statut. Une entreprise m'a fait une proposition d'embauche pour un CDI et elle est pressée pour que je lui donne une réponse. Alors que moi je préfère attendre un peu pour avoir une réponse d'une autre entreprise. Donc je veux savoir si une fois que je signe le contrat avec la première entreprise, est-ce que je pourrais me rétracter ? Et si oui, à quel moment ? Avant le début du contrat ? Pendant la période d'essai ? L'entreprise doit payer une somme à la préfecture pour mon changement de statut, est-ce que cela aura une influence ? C'est à dire dois-je rester avec l'entreprise une durée minimum ? Le fait de faire la procédure du changement de statut avec une entreprise A et travailler par la suite avec une entreprise B, durant la même année, poserait-elle un problème avec la préfecture ? Cordialement